



Installations d'extraction de fumée et de chaleur

ATTESTATION D'INSTALLATION

(DECLARATION DE CONFORMITE)

Avant la remise de l'installation au propriétaire, un contrôle final doit être exécuté par l'installateur et les résultats seront consignés dans la présente attestation d'installation. Ce document est destiné aux propriétaires de bâtiments. Une copie est à adresser à l'autorité de protection incendie.

Adresse de l'installation :		No EGID :
Commune :	Rue :	No du bâtiment :
Maître de l'ouvrage :		No tél. :
		Email :
Représentant du maître de l'ouvrage :		No tél. :
		Email :
Exploitant :		No tél. :
		Email :
Concepteur (planificateur) de l'installation :		No tél. :
		Email :
Installateur :		No tél. :
		Email :

Affectation du bâtiment ou du/des locaux nécessitant un désenfumage (voir feuille annexe ① et cocher ce qui convient)		
<input type="checkbox"/> Bâtiment élevé	<input type="checkbox"/> Bureaux	<input type="checkbox"/> Parking
<input type="checkbox"/> Locaux industriels, artisanaux et d'entreposage	Hauteur des locaux : <input type="checkbox"/> ≤5m <input type="checkbox"/> ≤7.5m <input type="checkbox"/> >7.5m	
<input type="checkbox"/> Local recevant un grand nombre de personnes		
<input type="checkbox"/> Surface de vente ou grand magasin		
<input type="checkbox"/> Entrepôt à hauts rayonnages		
<input type="checkbox"/> Cour intérieure couverte (sans voie d'évacuation et de sauvetage à travers la cour)		

<input type="checkbox"/> Nouvelle installation		
<input type="checkbox"/> Agrandissement ou transformation importante	<input type="checkbox"/> Changement d'affectation	

1. Ouvrants de désenfumage dans les voies d'évacuation verticale (uniquement pour système actionné à distance)
<input type="checkbox"/> Actionnables depuis le niveau d'entrée
<input type="checkbox"/> 0.5m ² en toiture ou en façade au dernier niveau/étage
2. Installation naturelle d'extraction de fumée et de chaleur (INEFC)
<i>Pourcentage des ouvertures selon AEAI DPI 21-15 chap. 3.2 (voir annexe ②)</i>
<input type="checkbox"/> Surface des ouvertures d'amenée d'air frais en fonction de la surface du compartiment et affectation, à proximité du sol
<input type="checkbox"/> Ouvertures d'amenée d'air frais hors terre (sauf si amené d'air possible directement de l'extérieur au même niveau)
<input type="checkbox"/> Surface des ouvrants de désenfumage en fonction de la surface du compartiment et affectation, dans la partie supérieure du local
<input type="checkbox"/> Flux d'air transversal possible
<input type="checkbox"/> Ouvrants raccordés à une alimentation de sécurité

3. Installation mécanique d'extraction de fumée et de chaleur (IMEFC)
3.1 Ouvertures <i>Pourcentage des ouvertures selon AEAI DPI 21-15 chap. 3.2 (voir annexe ②)</i> <input type="checkbox"/> La surface des ouvertures d'amenée d'air et des ouvrants de désenfumage permet de garantir le taux de renouvellement minimum selon AEAI DPI 21-15 chap. 3.2 <input type="checkbox"/> Points d'aspiration sous le plafond <input type="checkbox"/> Flux d'air dirigé possible, vitesse max. 3m/s <input type="checkbox"/> Ouvrants raccordés à une alimentation de sécurité
3.2 Ventilateurs pour gaz chauds <input type="checkbox"/> Ventilateurs répondant à SN EN 12101-3, pouvant supporter des températures de min. 400°C (min. 200°C si sprinkler) <input type="checkbox"/> Ventilateurs raccordés à une alimentation de sécurité
3.3 Autre <input type="checkbox"/> Portes des voies d'évacuation praticables (force d'ouverture admissible)
4. Désenfumage par les ventilateurs des sapeurs-pompiers (DVSP)
<i>Uniquement pour parking de surface max. 1200m² et seulement jusqu'au 1^{er} sous-sol</i> <input type="checkbox"/> La surface des ouvertures d'amenée d'air et des ouvrants de désenfumage permet de garantir le taux de renouvellement minimum selon AEAI DPI 21-15 chap. 3.2 (ouvrants isolés min. 0.5m ² et min. 0.1m de largeur) <input type="checkbox"/> Ouvrants de désenfumage dans la partie supérieure du local <input type="checkbox"/> Les ouvertures d'amenée d'air frais et ouvrants de désenfumage permettent un flux transversal
5. Système de mise en surpression (SMS)
<input type="checkbox"/> Cascade de pressions vérifiée par la mesure et garantie (joindre le rapport de mesure) <input type="checkbox"/> Force à exercer pour ouvrir les portes max. 100N <input type="checkbox"/> Ventilateurs raccordés à une alimentation de sécurité Mise en marche testée et garantie <input type="checkbox"/> Manuel <input type="checkbox"/> Automatique (asservissement) Preuve de performance (à joindre à l'attestation) <input type="checkbox"/> Par calcul <input type="checkbox"/> Test de désenfumage
6. Désenfumage par balayage des voies d'évacuation dans les niveaux souterrains
<input type="checkbox"/> Introduction de l'air frais au niveau de l'accès S-P <input type="checkbox"/> Balayage garanti jusqu'à l'ouvrant de désenfumage le plus bas <input type="checkbox"/> Volume d'air de balayage min. 10'000m ³ /h <input type="checkbox"/> Force à exercer pour ouvrir les portes max. 130N <input type="checkbox"/> Ventilateurs raccordés à une alimentation de sécurité <input type="checkbox"/> Mise en marche manuelle testée et garantie
7. Installation de désenfumage nécessitant une preuve de performance
<i>Concerne les affectations selon AEAI DPI 21-15 chap. 3.4.1 (voir annexe ③)</i> <input type="checkbox"/> Preuve par calcul (joindre le rapport de calcul) <input type="checkbox"/> Mise en marche par asservissement testée et garantie <input type="checkbox"/> Test de désenfumage réussi, objectifs de protection entièrement atteints (joindre le rapport de test)
8. Commande de l'installation
<input type="checkbox"/> Indication claire de l'état de fonctionnement (marche, arrêt, panne) <input type="checkbox"/> Mise en marche manuelle testée et fonctionnelle, depuis un endroit à l'abri de l'incendie Si installation asservie: <input type="checkbox"/> mise en marche testée et fonctionnelle, correspondant à la matrice d'asservissement

9. Documentation – Instructions

- Plans, schémas, liste des appareils, périodicité et durée des essais, le tout remis au propriétaire ou à l'exploitant
- Livre de contrôle (livret d'entretien) à disposition
- Instructions d'utilisation aux S-P et aux utilisateurs/exploitant/propriétaires
- Personne chargée de l'entretien et des contrôles périodiques * instruite, tâche mentionnée dans son cahier des charges (à joindre à l'attestation)

Nom :

Prénom :

Tél. mobile :

* Contrôle périodique de l'état de fonctionnement de l'installation

Le propriétaire d'une installation d'extraction de fumée et de chaleur, respectivement son exploitant, est responsable d'entretenir et de contrôler l'installation pour qu'elle soit efficace et prête à fonctionner en tout temps. Il désigne pour ceci une personne chargée du contrôle périodique. Celle-ci sera instruite par l'installateur/fournisseur de l'installation pour les tâches nécessaires aux contrôles. Elle consignera ces derniers dans le livre de contrôle.

Remarques de l'installateur

Le/la soussigné/e certifie l'exactitude des données ci-dessus et déclare que l'installation est conforme aux directives de protection incendie de l'AEAI ainsi qu'aux règles de l'état de la technique en vigueur.

Installateur

Date :

Timbre de l'entreprise :

Nom et prénom :

Signature :

INSTALLATION ELECTRIQUE	
Planificateur/Ingénieur électricien :	No tél. : Email :
Installateur-électricien :	No tél. : Email :

10. Alimentation de sécurité et réseau de distribution			
10.1 Sources d'énergie	Ligne d'alimentation supplémentaire indépendante de l'alimentation normale, conf. à DPI 17-15 ch. 3.3.2 al. 2c <input type="checkbox"/>	Groupe électrogène <input type="checkbox"/>	Batteries centralisées <input type="checkbox"/>
10.2 Emplacement source énergie	Dans un local séparé EI 60 <input type="checkbox"/> Local destiné uniquement aux alimentations de sécurité	Dans un local à faible risque d'incendie, min. EI 30 <input type="checkbox"/> Local de distribution sanitaire <input type="checkbox"/> Local avec installations de sécurité	Dans le local des installations de distribution courant fort EI 60 <input type="checkbox"/> Séparés des installations par une résistance au feu EI 60 <input type="checkbox"/> Installés dans un caisson icb à une distance de 0.80 m au min. des installations courant fort
	10.3 Durée de fonctionnement <input type="checkbox"/> Durée de fonctionnement minimale : minutes		
10.4 Réseau de distribution (avec maintien de fonction) <input type="checkbox"/> Câbles posés séparément et noyés dans la maçonnerie <input type="checkbox"/> Câbles de sécurité <input type="checkbox"/> (FE 180 – E 30) <input type="checkbox"/> (FE 180 – E 60) <input type="checkbox"/> (FE 180 – E 90) <input type="checkbox"/> Supports et fixations des câbles résistants au feu pendant la durée prescrite (montage selon les instructions du fournisseur) <input type="checkbox"/> Coupe-surintensité, commutateurs, câblage et bornes, séparés du réseau de distribution normal par des cloisonnements EI 60 (y compris le couvercle)			

Remarques de l'installateur

Le/la soussigné/e certifie l'exactitude des données ci-dessus et déclare que l'installation est conforme à la NIBT SN41000, aux directives de protection incendie de l'AEAI ainsi qu'aux règles de l'état de la technique en vigueur.			
Installateur-électricien			
Date :	Timbre de l'entreprise :	Nom et prénom :	Signature :

Annexes :

- Schémas et plans de l'installation
- Documentation technique, directive d'entretien et de contrôle des appareils et installations
- Livre de contrôle relatif à l'entretien
- Cahier des charges de la personne instruite et chargée du contrôle périodique de l'installation
- Rapport de calcul
- Rapport de test
- Rapport de mesure

- Copie à l'Autorité de protection incendie

Définition des affectations**Bâtiment élevé**

Bâtiments dont la hauteur atteint plus de 30m.

Locaux industriels, artisanaux et d'entreposage, bureaux

Bureaux, bâtiments industriels, centrales de commande, centres de calcul, locaux de production, entrepôts, locaux de préparation et d'expédition, ainsi que les installations et les équipements d'exploitation qui y sont intégrés.

Local recevant un grand nombre de personnes

Locaux d'une capacité de plus de 300 personnes (halles polyvalentes, salles de sport et halls d'exposition, théâtres, cinémas, restaurants et locaux similaires, ainsi que les magasins dont la surface de vente $\leq 1200\text{m}^2$).

Parking

Lorsque la surface est supérieure à 600m^2 .

Grand magasin

Lorsque la surface est supérieure à $1'200\text{m}^2$.

Surface de vente

Locaux servant à la vente de marchandises, mais qui, de par leur taille, ne répondent ni à la définition de «local recevant un grand nombre de personnes», ni à la définition de «grand magasin».

Entrepôts à hauts rayonnages

Entrepôts à rayonnages dans lesquels des allées sont aménagées et dont la hauteur, mesurée du sol au sommet des marchandises sur l'étagère la plus haute, est supérieure à 7.50m.

Cour intérieure couverte

Sont considérés comme bâtiments avec cour intérieure couverte les bâtiments ou autres ouvrages comportant de telles cours, dites aussi «atrium», qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes:

- la surface des compartiments coupe-feu reliés entre eux et couvrant plusieurs niveaux est supérieure à $3'600\text{m}^2$;
- la cour intérieure couverte inclut plus de trois niveaux;
- la hauteur de la cour intérieure couverte dépasse 11m.

Dimensionnement d'une installation d'extraction de fumée et de chaleur sans preuve de performance

AEAI DPI 21-15 chap. 3.2 (annexe)



Affectation	Surface du compartiment coupe-feu / capacité d'occupation / forme	DVSP (taux de renouvellement d'air / heure)			INEFC [1] [2] (Air frais et air évacué en % de la surface de compartiment coupe-feu, flux transversal)	IMEFC (taux de renouvellement d'air / heure)		
		≤ 5 m	≤ 7,5 m	> 7,5 m		≤ 5 m	≤ 7,5 m	> 7,5 m
Locaux industriels, artisanaux et d'entreposage, bureaux		8 [4]	6 [4]	4 [4]	1 + 1	8	6	4
Parkings		8 [4]			1 + 1	8		
Locaux recevant un grand nombre de personnes	300 – 2'000 personnes	8 [4]			1 + 1	8		
Surfaces de vente et grands magasins	Surface du compartiment coupe-feu > 600 – 7'200 m ²	8 [1]			1 + 1 [3]	8 [3]		
Entrepôts à hauts rayonnages		8 [1]			2 + 2	8		
Cour intérieure couverte (sans voie d'évacuation et de sauvetage à travers la cour)	Compartimentage coupe-feu par rapport aux étages	8 [1]			2 + 2 de la surface de la cour intérieure couverte	8		
	Sans compartimentage coupe-feu par rapport aux étages	20 [1]			5 + 5 de la surface de la cour intérieure couverte	20		

[1] Emploi non admis dans les sous-sols.

[2] Surface géométrique, en x % de la surface des amenées d'air frais et des dispositifs d'évacuation.

[3] Grands magasins de plusieurs étages et dont les compartiments coupe-feu réunis mesurent au maximum 3'600 m²; les compartiments coupe-feu plus grands nécessitent une installation de désenfumage avec preuve de performance.

[4] Admis seulement au 1^{er} sous-sol ou hors terre sauf si l'air frais peut être amené directement de l'extérieur au même niveau (terrain en pente).

Installations de désenfumage nécessitant une preuve de performance

AEAI DPI 21-15 chap. 3.4



Affectation	Situation / capacité d'occupation	Surface du compartiment coupe-feu ou personnes	
		sans installation d'extinction	avec installation d'extinction
Bureaux	compartiment coupe-feu sur trois étages ou plus en liaison ouverte	> 3'600 m ²	> 3'600 m ²
Locaux recevant un grand nombre de personnes	situation non déterminante	> 2'000 personnes	> 2'000 personnes
Grands magasins et surfaces de vente	un étage	non requis	> 7'200 m ²
	plusieurs étages en liaison ouverte	non requis	> 3'600 m ²
Bâtiments avec cours intérieures couvertes	non déterminante	si les voies d'évacuation passent à travers la cour intérieure couverte ou si la superficie de la cour intérieure couverte dépasse 2'400 m ²	